

PROFESSION UNIE !



QUAND ?

- A partir du 04 octobre, les documents électoraux sont envoyés par la CNBF
- Entre le 04 octobre et le 05 novembre, vote par correspondance
- Le 10 novembre, proclamation des résultats



COMMENT ?

- Les candidatures sont individuelles sur une liste par collège (collège général, collège retraités) et par Cour d'appel
- Un nombre de délégués est fixé par Cour d'appel (par exemple, à Paris 48 délégués – à Aix en Provence, 10 délégués – à Amiens, 2 délégués...)
- Il faut cocher les candidats et candidates que vous voulez élire dans le ressort de votre Cour en fonction du nombre de délégués
- le nom des candidats et candidates « **PROFESSION UNIE** » sont accessibles sur le site des associations et syndicats qui la composent
- **ENVOI POSTAL UNIQUEMENT, avant le 5 novembre**



QUI ?

Bâtie sur un socle associatif et syndical **ABF- ACE - SAF**,
notre alliance représente la profession dans ses différents modes d'exercice et dans sa diversité générationnelle.

UN SEUL OBJECTIF :

UNE RETRAITE AUTONOME, SOLIDAIRE ET PÉRENNE

gérée de façon rigoureuse, dans l'intérêt de tous et toutes, cotisants comme pensionnés !

Ensemble, par-delà nos différences, animés par le même esprit de solidarité,
nous avons :

- défendu l'autonomie de notre Caisse
- permis des progrès notables dans les prestations servies
- obtenu une amélioration de nos régimes de retraite et de protection sociale

VOTEZ POUR LES CANDIDATS et CANDIDATES

PROFESSION UNIE

NOTRE BILAN

NOTRE BILAN

- Nous avons sécurisé le rendement de nos réserves et modernisé tous nos régimes en gestion
- Nous avons veillé à ce que les confrères et leurs ayants-droits en difficulté puissent bénéficier d'aides individuelles au travers de la Commission d'aide sociale
- Nous avons mis en place une aide spécifique durant les grèves de 2019 et de 2020, sous forme de prestations mais aussi de réductions de cotisations
- Afin d'aider les affiliés confrontés à la crise sanitaire causée par la COVID, nous avons créé un fonds qui a versé plus de 60 millions d'aide covid. Sur la mandature, 120 millions € d'aides ont été versés
- Nous avons réformé le régime d'invalidité/décès :
 - En portant le montant de l'indemnité journalière en cas de maladie de 61 à 90 €,
 - En modifiant le capital perçu par les ayants droits en cas de décès par accident ou maladie (alignement à 50.000 €)
 - En alignant les droits des pacsés sur ceux des mariés
 - En améliorant de 10 %, la rente servie aux confrères en invalidité permanente,
 - En prenant pour la première fois en compte les situations de dépendance (par une hausse supplémentaire de 10% de la rente)
 - En élargissant la prise en charge du temps partiel thérapeutique

NOS PROPOSITIONS

NOS PROPOSITIONS

- **Poursuivre la réforme de l'aide sociale** et en faire un véritable régime d'action sociale ouvert à tous, aux jeunes comme aux moins jeunes, aux actifs comme aux pensionnés, en ouvrant une réflexion sur la carrière d'avocat
- **Répondre plus rapidement aux demandes**, de quelque nature qu'elles soient, au terme d'une procédure plus simple, plus équitable et moins intrusive
- Travailler à **l'abolition de la loi injuste selon laquelle les majorations pour enfant sont accordées dans le régime général dès lors qu'un trimestre au moins a été validé dans ce régime au cours de la vie professionnelle**, faisant perdre de facto ladite majoration à des milliers de femmes, ainsi victimes d'une discrimination indirecte, par des actions auprès des parlementaires
- **Défendre notre régime de retraite forfaitaire de base égale** pour toutes et tous, dont il a été fait la démonstration lors du projet de réforme des retraites, qu'il était unique en son genre, protecteur de tous mais aussi compatible avec une gestion rigoureuse !

CE QUE NOUS AVONS SOUTENU

- La reconnaissance de la **qualité de notre gestion par la Cour des Comptes**, exprimée dans son rapport publié en en 2021
- L'**amélioration des pensions servies** (et notamment la retraite de base, expression majeure de notre solidarité), sans augmentation significative des cotisations
- L'**anticipation de l'inflation de 2022** grâce à un travail constant et méticuleux, avec l'aide de nos experts et actuaires
- La **très bonne gestion de nos réserves**, avec :
 - Des résultats positifs qui ont permis d'augmenter celles-ci en dépit des crises financières et sanitaire successives
 - La mise en place de règles pour une gestion responsable, dans le respect de critères environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG)
- La **désignation de deux médiateurs** (un pour la province et un pour Paris)
- La mise en place d'**un nouveau site Internet facilitant** :
 - L'obtention de rendez-vous individualisés pour préparer sa retraite ou comprendre un décompte
 - La simulation de sa future retraite en un clic
 - La déclaration des revenus et des droits de plaidoirie, ainsi que le paiement en ligne
 - Le suivi des cotisations et de son relevé de carrière
 - La recherche documentaire sur les documents statutaires et fiches pratiques relatives à nos différents régimes

DU 4 OCTOBRE
AU 5 NOVEMBRE

**ELECTIONS
CNBF 2022**

CE QUE NOUS SOUTIENDRONS

- La poursuite d'un **pilotage des régimes** au plus près de l'évolution de la profession dans sa démographie et ses perspectives
- La **maitrise des hausses de cotisations** en ayant toujours à cœur la défense de la répartition tout en soutenant les plus jeunes de nos confrères
- Une réflexion sur **l'évolution de la profession** et ses nouveaux enjeux
- La poursuite de l'amélioration du site Internet, par l'adjonction d'une fonction de **calcul des cotisations complémentaires** afin de permettre à chacun de changer de classe en toute connaissance de cause
- L'**amélioration de l'information des confrères**, s'agissant de leurs droits en matière de retraite, maladie, secours au travers de l'aide sociale et des droits de leurs ayants droits en cas de décès

VOTEZ POUR LES CANDIDATS et CANDIDATES

PROFESSION UNIE